

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN  
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

**11, rue Camille Schlumberger - 68000 COLMAR**

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2020

## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

11, rue Camille Schlumberger

68000 COLMAR

Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local  
et inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance  
de COLMAR sous le folio 16 du volume XI

### RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

#### Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes

#### de l'exercice clos le 31 décembre 2020

#### EXERCICE 2020

(du 01.01.2020 au 31.12.2020)

A l'Assemblée Générale de l'Association Comité Départemental du Haut-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTION SOUMISE À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Colmar, le 09 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes

RSM EST

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Philippe COTLEUR', written over the text 'RSM EST'.

Philippe COTLEUR

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN  
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

**11, rue Camille Schlumberger - 68000 COLMAR**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2020**

## **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

11, rue Camille Schlumberger

68000 COLMAR

Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local  
et inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance  
de COLMAR sous le folio 16 du volume XI

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Articles L. 225-100 et L. 823-9 du Code de commerce)

#### **EXERCICE 2020**

(du 01.01.2020 au 31.12.2020)

A l'Assemblée Générale de l'Association Comité Départemental du Haut-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Comité Départemental du Haut-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1.3 Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

### **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe 4 de l'annexe expose, d'une part, le compte de résultat par origine et destination et, d'autre part, le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de votre Association, établis sous la responsabilité de votre Président et de votre Trésorier.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère approprié et la concordance avec les documents comptables des informations chiffrées données dans ces deux états.

## **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

*Informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Colmar, le 09 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes

RSM EST

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the center, and a small loop at the end of the horizontal stroke.

Philippe COTLEUR

**BILAN  
2020**

Actif	brut	amortissements & provisions	net	2019
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 580</b>	<b>4 504</b>	<b>1 075</b>	<b>428</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	5 580	4 504	1 075	428
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 713 254</b>	<b>671 476</b>	<b>2 041 778</b>	<b>1 596 173</b>
Terrains	222 854		222 854	222 854
Constructions	1 615 657	435 641	1 180 016	1 240 305
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Autres immobilisations corporelles	349 380	235 835	113 545	133 014
Immobilisations corporelles en cours	9 558		9 558	
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>515 805</b>		<b>515 805</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>301 600</b>		<b>301 600</b>	<b>301 600</b>
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)				
Autres titres immobilisés	300 000		300 000	300 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 600		1 600	1 600
<b>ACTIF IMMOBILISE =&gt; TOTAL I</b>	<b>3 020 434</b>	<b>675 980</b>	<b>2 344 453</b>	<b>1 898 201</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>AVANCES, ACOMPTE / COMMANDES</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CREANCES</b>	<b>923 670</b>		<b>923 670</b>	<b>381 402</b>
Créances usagers et comptes rattachés	15 201		15 201	5 823
Autres créances	459 512		459 512	375 579
Legs et donations en cours de réalisation	448 957		448 957	
<b>TRESORERIE</b>	<b>3 798 137</b>		<b>3 798 137</b>	<b>4 116 060</b>
Valeurs mobilières de placement	806 010		806 010	800 000
Disponibilités	2 980 182		2 980 182	3 304 828
Charges constatées d'avance	11 945		11 945	11 232
<b>ACTIF CIRCULANT =&gt; TOTAL II</b>	<b>4 721 807</b>		<b>4 721 807</b>	<b>4 497 462</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 742 241</b>	<b>675 980</b>	<b>7 066 260</b>	<b>6 395 663</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
<b>LEGS NETS A REALISER</b>				<b>56 331</b>
Legs				
Assurance-vie				

**BILAN**  
**2020**

Passif	2020	2019
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>14 833</b>	<b>14 833</b>
Fonds propres statutaires	14 833	14 833
Fonds propres complémentaires	0	0
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves</b>	<b>2 808 560</b>	<b>2 836 743</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	2 258 560	2 286 743
Réserves pour projet de l'entité	550 000	550 000
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>	<b>900 976</b>	<b>0</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>268 997</b>	<b>-28 182</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>3 993 366</b>	<b>2 823 394</b>
<b>Fonds propres consommables</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds associatif avec droit de reprise legs et donations		
Fonds associatifs résultat/contrôle de tiers financeurs		
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES =&gt; TOTAL I</b>	<b>3 993 366</b>	<b>2 823 394</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations	929 299	0
Fonds dédiés	88 152	90 027
Fonds dédiés/ subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés/ sur autres ressources		
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES =&gt; TOTAL II</b>	<b>1 017 451</b>	<b>90 027</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	9 538	17 033
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES =&gt; TOTAL III</b>	<b>9 538</b>	<b>17 033</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>0</b>	<b>2 031</b>
Emprunts et obligations convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 031
Emprunts et dettes financières diverses		
<b>Avances et acomptes sur commandes en cours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes</b>	<b>2 045 905</b>	<b>3 463 178</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 256	89 580
<b>Dettes des legs et donations</b>	<b>0</b>	<b>900 976</b>
Dettes sociales	61 159	49 648
Dettes fiscales	2 823	22 848
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 558	
Autres dettes	1 840 646	2 400 126
Legs et donations en cours de réalisation	35 463	
Produits constatés d'avance		
<b>EMPRUNTS ET DETTES =&gt; TOTAL IV</b>	<b>2 045 905</b>	<b>3 465 209</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 066 260</b>	<b>6 395 663</b>

## COMPTE DE RESULTAT 2020

Compte de Résultat	2020	2019
<b>Cotisations</b>	<b>138 128</b>	<b>328 896</b>
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>29 929</b>	<b>88 297</b>
Ventes de biens et marchandises	720	52 241
- dont ventes et dons en nature		
Ventes de prestations de service	29 209	36 057
- dont parrainages	1 688	0
<b>Concours publics et subventions d'exploitation</b>	<b>21 877</b>	<b>28 122</b>
<b>Versements des fondateurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>2 085 209</b>	<b>1 810 331</b>
Dons manuels	1 293 904	1 555 014
Mécénats	65 424	23 600
Legs, donations et assurances-vie	725 881	231 717
<b>Contributions financières reçues</b>	<b>2 107 086</b>	<b>1 606 736</b>
<b>Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges</b>	<b>7 495</b>	<b>4 629</b>
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	<b>11 975</b>	<b>21 365</b>
<b>Autres produits</b>	<b>845</b>	<b>164</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 295 459</b>	<b>2 260 439</b>
Achats de marchandises	4 923	3 179
Variation de stock de marchandises	0	0
Autres achats et charges externes	420 010	447 406
Achats d'études et de prestations de services		
Autres achats		
<b>Aides financières</b>	575 052	1 005 119
Services extérieurs		
Impôts, taxes et versements assimilés	24 379	28 858
Salaires et traitements	395 878	430 571
Charges sociales	126 041	142 278
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	95 888	101 648
<b>Reports en fonds dédiés</b>	312 060	33 262
Autres charges d'exploitation	138 510	143 561
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 092 741</b>	<b>2 302 620</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>202 718</b>	<b>-42 181</b>
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	14 990	15 724
Autres intérêts et produits assimilés	8 025	17 552
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	0	0
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>23 015</b>	<b>33 276</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements	0	0
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>23 015</b>	<b>33 276</b>

## COMPTE DE RESULTAT 2020

Compte de Résultat (suite)	2020	2019
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>225 733</b>	<b>-8 905</b>
Sur opération de gestion	46 087	13 072
Sur opération de capital	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>46 087</b>	<b>13 072</b>
Sur opération de gestion	0	1 352
Sur opération en capital	0	0
Dotations amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>1 352</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>46 087</b>	<b>11 720</b>
<b>SOLDE DES RESSOURCES AFFECTEES</b>		<b>-11 897</b>
Report de ressources non utilisées des ex/antérieurs		21 365
Engagements à réaliser sur ressources affectées		33 262
<b>Participation des salariés aux résultats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>2 823</b>	<b>19 101</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 364 561</b>	<b>2 306 787</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 092 741</b>	<b>2 303 972</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>268 997</b>	<b>-28 183</b>
Dons en nature	529	13 941
Prestations en nature	0	9 216
Bénévolat	79 133	429 119
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>79 662</b>	<b>452 277</b>
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite des biens	0	0
Prestations en nature	529	23 158
Personnel bénévole	79 133	429 119
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>79 662</b>	<b>452 277</b>
Non affectés		



HAUT-RHIN

---

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
**CLOS AU 31/12/2020**

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION&amp; DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE .....</b>	<b>4</b>
1.1	OBJET SOCIAL.....	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
<b>2.</b>	<b>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES .....</b>	<b>6</b>
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	6
2.1.1	<i>Préambule</i> .....	6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i> .....	6
2.1.3	<i>Changement de méthode comptable</i> .....	6
2.1.3.1	Première application du règlement ANC n°2018-06.....	6
2.1.3.2	Impact sur la présentation des comptes de bilan .....	7
2.1.3.3	Impact sur la présentation du compte de résultat .....	8
2.1.4	<i>Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels</i> .....	8
2.2	DÉROGATIONS.....	9
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i> .....	9
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations</i> .....	9
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN .....</b>	<b>10</b>
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF .....	10
3.1.1	<i>Principes généraux</i> .....	10
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i> .....	11
3.1.2.1	Détail des colonnes « B et C ».....	11
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i> .....	11
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i> .....	12
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i> .....	12
3.1.6	<i>Stocks</i> .....	12
3.1.7	<i>Etat des échéances des créances</i> .....	13
3.1.8	<i>Tableaux des dépréciations : NEANT</i> .....	13
3.1.9	<i>Disponibilités</i> .....	13
3.1.10	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i> .....	14
3.1.11	<i>Charges constatées d'avance</i> .....	14
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF .....	15
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i> .....	15
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i> .....	16
	<i>La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».</i> .....	16
3.2.3	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i> .....	17
3.2.4	<i>Provisions pour risques et charges</i> .....	18
3.2.4.1	Tableau de variation .....	18
3.2.4.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	18
3.2.5	<i>Dettes</i> .....	18
3.2.5.1	Etat des échéances .....	18
3.2.5.2	Détail des dettes fiscales et sociales.....	19
3.2.6	<i>Charges à payer par postes du bilan</i> .....	19
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN .....	19
<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>20</b>
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	20
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	22
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i> .....	22
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie .....	22
4.2.1.2	Dons manuels .....	22
4.2.1.3	Legs, donations, assurance-vie .....	22
4.2.1.4	Mécénat.....	22

4.2.1.5	Autres produits liés à la générosité du public.....	23
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i> .....	23
4.2.2.1	Parrainage des entreprises .....	23
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie.....	23
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	24
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i> .....	24
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i> .....	25
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i> .....	25
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	25
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i> .....	25
4.3.2	<i>Missions sociales</i> .....	28
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i> .....	28
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public .....	28
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources .....	29
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i> .....	29
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i> .....	29
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i> .....	30
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD .....	30
4.4.1	<i>Principes généraux</i> .....	30
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i> .....	30
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD .....	31
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT .....	32
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i> .....	32
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i> .....	32
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	33
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i> .....	33
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i> .....	35
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i> .....	35
4.7.4	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice</i> .....	35
<b>5.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE</b> .....	<b>36</b>
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	36
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser</i> .....	36
5.2	AUTRES INFORMATIONS.....	36
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i> .....	36
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i> .....	37
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i> .....	37
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i> .....	37

# 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

Le comité Départemental du Haut-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer, fondé en 1954 et reconnu de « mission d'utilité publique » par arrêté n°86756 du 21 décembre 1987 de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, est une Association fédérée à la Ligue Nationale contre le Cancer.

A ce titre, il agit en solidarité avec cette dernière et lui apporte son concours, dans le respect de la Charte Interne de Déontologie de la Ligue.

Son but est de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer et leur famille.

## 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Contre le Cancer du Haut-Rhin exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Contre le Cancer du Haut-Rhin développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

### **1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

---

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Embauche de Mme Priscilla BARONDEAU au poste de directrice le 15 avril 2020
- Départ à la retraite de Mme Jackie HEITZ-WESSANG le 1<sup>er</sup> septembre 2020
- Refonte de l'organigramme du comité au 1<sup>er</sup> septembre 2020 avec nomination de Mme Véronique PELLETIER au poste de directrice adjointe
- Mise en place du télétravail à partir du 1<sup>er</sup> confinement soit le 17 mars 2020 pour toutes missions
- Recours au chômage partiel pour certains salariés entre le 17 mars et le 15 juin 2020
- Mise en place d'une feuille de route pour les salariés et les administrateurs
- Résiliation des conventions concernant les postes des Assistances Sociales avec le GHRMSA et les HCC
- Restitution des voitures et des téléphones portables mis à disposition de ces Assistances Sociales
- Mise à disposition progressive de matériel informatique adapté à l'ensemble de l'équipe
- Redistribution des véhicules et téléphones portables aux salariés assurant des missions auprès des malades ou de leurs proches
- Annulation de la quête à domicile
- Remplacement de cette quête par une campagne dite Maileva avec envoi postal de bons de soutien aux donateurs de la quête
- Révision du budget de fonctionnement 2020, voté lors du C.A. du 19 mai 2020
- Lancement d'une campagne de prospection propre au comité 68
- Signature de partenariats notamment avec KNAUF Industrie, LA POSTE, PHG TITAN (Ecole de gaming)
- Annulation des Foulées de la Ligue au profit des Défoulées (manifestation virtuelle)

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### 2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

#### 2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

#### 2.1.3 Changement de méthode comptable

##### **2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06**

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
  - Les comptes de capitaux (classe 1) :
    - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
    - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
  - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
    - Donation temporaire d'usufruit ;
    - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
    - Prêts aux partenaires intragroupe.
  - Les comptes de tiers (classe 4) :
    - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
    - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
  - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.

- Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.
- **Traitement des fonds dédiés :**
    - Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
      - Les subventions d'exploitation publiques ;
      - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
      - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
    - Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
    - À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
    - Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».
  - **Traitement des legs et donations :**
    - Le règlement CRC n° 99-01 prévoyait l'enregistrement des libéralités en hors bilan à l'acceptation par le conseil d'administration puis, pour les biens destinés à être cédés, dans un compte spécifique transitoire jusqu'à la cession des biens.
    - Selon le nouveau règlement, les biens reçus (créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés), dettes et obligations résultant de stipulations du testateur ou donateur (provision) sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.
    - La partie des ressources constatée en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture, fait par ailleurs l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés en contrepartie d'une charge. Les fonds reportés sont comptabilisés en produits au fur et mesure de la réalisation du legs ou de la donation (PCG art 213-12).
  - **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**
    - Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
      - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
      - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
    - En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

### **2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan**

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

**Concernant les legs acceptés par le CA avant le 31/12/2019 mais pour lesquels aucune somme n'avait été perçue à cette date :**

- Actif :
  - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ..... 232 K€
  - Créances reçues par legs ou donations ..... 430 K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :

○ Fonds reportés aux legs ou donations .....	627 K€
○ Dettes des legs ou donations .....	35 K€
• Montant net, en report à nouveau .....	+/- 0 K€

### Concernant les legs acceptés par le CA avant le 31/12/2019 pour lesquels des sommes avaient été perçues à cette date :

Dans le cadre du legs LESCURE, notre comité a réceptionné un 1<sup>er</sup> acompte de 900 000€ en 2018 ainsi qu'un 2<sup>ème</sup> acompte de 1 000€ en 2019.

S'agissant d'acomptes, l'ancienne réglementation prévoyait l'utilisation d'un compte transitoire (compte 475000) jusqu'au dénouement du legs.

La nouvelle réglementation prévoit lors de la 1<sup>ère</sup> application, un passage directement dans les fonds propres.

Ainsi, cette somme de 901 000€ qui apparaissait au 31/12/2019 dans la rubrique Autres Dettes a été reclassée à l'ouverture de l'exercice 2020 au Bilan – Passif, ligne Report à nouveau.

L'affectation de cette somme aux réserves sera votée lors de l'Assemblée Générale qui arrêtera les comptes 2020.

#### **2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat**

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
  - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
  - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
  - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
  - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

#### **2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels**

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres,

les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;

- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

## 2.2 DÉROGATIONS

---

### 2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

### 2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.

- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part.

Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

*Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.*

*A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :*

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	4 368	1 212		5 580
Immobilisations corporelles	2 172 326	540 928		2 713 254
Immobilisations financières	301 600			301 600
<b>Total</b>	<b>2 478 293</b>	<b>542 140</b>	<b>0</b>	<b>3 020 434</b>

#### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Dim inution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 212</b>	<b>0</b>
→ Logiciel PC Soft Windev	1 212	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>540 928</b>	<b>0</b>
→ Système Visio MDL Office Partner	1 439	
→ PC Visio Office Partner	588	
→ Caméra Office Partner	160	
→ PC ELM Office Partner	828	
→ Caméra Office Partner	348	
→ Téléphone portable Orange	700	
→ 5 PC portables Office Partner	7 549	
→ Plexiglass MDL BC Graphic	2 415	
→ Plexiglass ELM BC Graphic	496	
→ Barnum prévention France Barnum	466	
→ Roll Up CLOR	259	
→ Flyban CLOR	318	
→ Avance sur PC portables Office	9 558	
→ Biens immobiliers reçus par legs	381 250	
→ Biens mobiliers reçus par legs	134 555	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>542 140</b>	<b>0</b>

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	3 940	565		4 505
Amort.Immobilisations corporelles	576 152	95 323		671 475
<b>Total</b>	<b>580 092</b>	<b>95 888</b>	<b>0</b>	<b>675 980</b>

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	300			300
Prêts	2			2
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>302</b>

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte TSR BPCE 3%

### 3.1.6 Stocks

Les fournitures administratives sont comptabilisées dans les charges constatées d'avance.

Un inventaire physique est pratiqué à chaque exercice en décembre.

**Compte-tenu des circonstances exceptionnelles de cette année, l'état des stocks n'a pas pu être réalisé. Dans la mesure où les actions habituelles n'ont pu avoir lieu, nous avons considéré que les stocks au 31/12/2020 sont identiques à ceux du 31/12/2019.**

### 3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
→ Autres immobilisations financières	301 600		301 600
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
→ Créances clients et comptes rattachés	15 201	15 201	
→ Autres Créances	459 511	459 511	
→ Créances reçues par legs ou donations	448 957	448 957	
→ Charges constatées d'avance	11 945	11 945	
<b>Total</b>	<b>1 237 214</b>	<b>935 614</b>	<b>301 600</b>

### 3.1.8 Tableaux des dépréciations : NEANT

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles				0
Stocks				0
Créances				0
Immobilisations financières				0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Autres immobilisations fina	300 000	331 708			31 708
Autres valeurs mobilières	806 010	806 010			
<b>Total</b>	<b>1 106 010</b>	<b>1 137 718</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 708</b>

### 3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	773 100	
Livrets et comptes épargne	2 207 082	4 605
Comptes à terme		
<b>Total</b>	<b>2 980 182</b>	<b>4 605</b>

### 3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Fournisseurs débiteurs</b>	0	0
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>7 529</b>	<b>0</b>
→ Clients	0	0
→ Clients IntraGroupe	0	0
→ Client FAE IntraGroupe	7 529	
<b>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</b>	<b>448 957</b>	<b>0</b>
<b>Autres créances</b>	<b>442 053</b>	<b>374 260</b>
→ AAR IntraGroupe	0	0
→ Taxe sur salaires	0	0
→ Legs à recevoir BN	7 607	0
→ Dons à recevoir	3 945	100
→ Dons à recevoir BN	39 701	6 332
→ Voyages & déplact adm	0	0
→ Divers produits	0	1
→ Autres produits BN	0	3 727
→ Autres produits CD	390 800	364 100
<b>Intérêts courus</b>	<b>5 897</b>	<b>2 476</b>
<b>Total</b>	<b>904 437</b>	<b>376 736</b>

### 3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
CCA GRENKE	5528	5 577
CCA CCLS	763	
STOCKS BROCHURES	443	443
STOCKS FOURNITURES	5 212	5 212
<b>Total</b>	<b>11 945</b>	<b>11 232</b>

## 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>14 833</b>							<b>14 833</b>
→ Fonds statutaires	14 833							14 833
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>0</b>							<b>0</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>0</b>							<b>0</b>
<b>Réserves</b>	<b>2 836 743</b>					<b>28 182</b>		<b>2 808 561</b>
Réserves générales	2 286 743					28 182		2 258 561
Réserves missions sociales	550 000							550 000
<b>Report à nouveau</b>	<b>0</b>			<b>900 976</b>				<b>900 976</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-28 182</b>	28 182		268 997				<b>268 997</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0</b>							<b>0</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>							<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>2 823 394</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 169 973</b>	<b>0</b>	<b>28 182</b>	<b>0</b>	<b>3 993 367</b>

### 3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (789)	Report en fonds dédiés (689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
<b>Subventions d'exploitation :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ressources liées à la Générosité du Public :</b>		<b>100 127</b>	<b>90 097</b>	<b>11 975</b>	<b>10 100</b>	<b>88 152</b>
Mbis du Cœur CORA Colmar	2007	236	236			236
Dons Décès R.	2010	815	815			815
Dons Décès S.	2015	520	520			520
Dons R.	2015	500	500			500
Dons Décès S.	2013	1 430	1 430			1 430
Don Bénévoles Canton Rouffach	2016	20 000	20 000			20 000
Dons Dames de Balgau	2012	1 988	1 988			1 988
Dons Décès Serge V.	2016	635	635			635
Don E.	2017	500	500			500
Don E.	2018	500	500	500		0
Dons Décès F/M	2018	450	450			450
Don E.	2018	500	500			500
Dons Décès G.	2018	610	610	610		0
Don Bénévoles Canton Rouffach	2018	2 823	2 823			2 823
Don Bénévoles Canton Rouffach	2018	20 000	20 000			20 000
Dons Décès F/M	2018	450	450	450		0
Dons Yves B.	2018	795	795			795
Dons Décès B.	2018	3 240	3 240			3 240
Dons Décès K.	2018	773	773			773
Don E.	2019	500	500			500
Don Bénévoles Canton Rouffach	2019	13 240	13 240			13 240
Don Bénévoles Canton Rouffach	2019	3 760	3 760			3 760
Don Bénévoles Canton Rouffach	2019	2 000	2 000			2 000
Don Bénévoles Canton Rouffach	2019	1 945	1 945	1 945		0
Don Bénévoles Canton Rouffach	2019	1 432	1 432			1 432
Dons décès D.	2019	415	415			415
Dons LIFE PINK	2019	5 000	5 000	5 000		0
Dons Assoc Coup de cœur	2019	1 500	1 500			1 500
Dons Décès K.	2019	80	80	80		0
Dons Décès R.	2019	1 660	1 660	1 660		0
Dons Décès B/M	2019	1 730	1 730	1 730		0
Don E.	2020	500			500	500
Don Bénévoles Canton Rouffach	2020	9 600			9 600	9 600
Sous-Total "Dons"		100 127	90 027	11 975	10 100	88 152
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>100 127</b>	<b>90 097</b>	<b>11 975</b>	<b>10 100</b>	<b>88 152</b>

### 3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation : en cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur : nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Année	Montant	1911 A	78911 B	68911 C	1911 D = A-B+C
<b>Legs :</b>		<b>929 297</b>	<b>627 337</b>	<b>0</b>	<b>301 960</b>	<b>929 297</b>
→Legs BISEY existant	2019	53 576	53 576			53 576
→Legs HILLINGER	2020	10 000			10 000	10 000
→Legs MAURER existant	2019	346 672	346 672			346 672
→Legs LAVAL	2020	11 960			11 960	11 960
→Legs LEFILLATRE	2020	280 000			280 000	280 000
→Legs OSTER existant	2019	25 036	25 036			25 036
→Legs GUTHMANN existant	2019	60 053	60 053			60 053
→Legs LESCURE existant	2019	142 000	142 000			142 000
<b>Donations :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>929 297</b>
<b>Total</b>		<b>929 297</b>	<b>627 337</b>	<b>0</b>	<b>301 960</b>	<b>929 297</b>

### 3.2.4 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
<b>Provisions pour charges</b>				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	17 033		7 495	9 538
→				
<b>Total</b>	<b>17 033</b>	<b>0</b>	<b>7 495</b>	<b>9 538</b>

#### 3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

### 3.2.5 Dettes

#### 3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 256	96 256		
Dettes des legs ou donations	35 463	35 463		
Dettes fiscales et sociales	63 982	63 982		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 558	9 558		
Autres dettes	1 840 646	1 840 646		
Produits constatés d'avance		0		
<b>Total</b>	<b>2 045 905</b>	<b>2 045 905</b>	-	-

### 3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>2 823</b>	<b>22 848</b>
→ Impôt sur les sociétés		19 101
→ Taxe sur les salaires		3 746
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	2 823	1
<b>Dettes sociales :</b>	<b>61 159</b>	<b>49 648</b>
→ Urssaf/ Pôle emploi	26 143	14 867
→ Caisse de retraite	4 891	4 742
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	2 699	445
→ Dettes congés à payer	18 987	20 041
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	7 725	8 490
→ Prélèvement à la source	715	1 062
<b>Total</b>	<b>63 982</b>	<b>72 496</b>

### 3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes des legs et donations :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes :</b>	<b>1 840 070</b>	<b>2 400 126</b>
Charges à payer Recherche	1 190 562	1 641 862
Charges à payer autres	532 950	644 694
Charges à payer Recherche BN	53 631	62 818
Charges à payer autres organismes	61 055	50 752
Autres produits à recevoir du Siège	1 873	0
<b>Total</b>	<b>1 840 070</b>	<b>2 400 126</b>

## 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

 <b>REPORTING - COMITÉ DU HAUT RHIN</b>		Décembre 2020	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>			
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 252 640,70</b>	<b>1 250 947,73</b>
1.1 Réalisées en France		1 252 640,70	1 250 947,73
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		805 874,86	804 181,89
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		446 765,84	446 765,84
1.2 Réalisées à l'étranger			
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme			
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>253 153,76</b>	<b>253 153,76</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		253 153,76	253 153,76
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>274 886,13</b>	<b>252 170,98</b>
3.1 Frais d'information et de communication		40 112,50	40 112,50
3.2 Frais de fonctionnement		204 759,80	182 044,65
3.3 Autres charges		30 013,83	30 013,83
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>			
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>		<b>2 822,82</b>	
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>		<b>10 100,00</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>1 793 603,41</b>	<b>1 756 272,47</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>268 996,94</b>	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2020	
		TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>			
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		<b>37 869,98</b>	<b>37 869,98</b>
<i>Réalisées en France</i>		37 869,98	37 869,98
<i>Réalisées à l'étranger</i>			
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>19 113,89</b>	<b>19 113,89</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 678,06</b>	<b>22 678,06</b>
<b>TOTAL</b>		<b>79 661,93</b>	<b>79 661,93</b>

 <b>REPORTING - COMITÉ DU HAUT RHIN</b>		Décembre 2020	
		TOTAL	Dont générosité du public
<b>RESSOURCES</b>			
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>			
<b>1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-1 972 633,29</b>	<b>-1 972 633,29</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie		-138 128,00	-138 128,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-1 783 248,41	-1 783 248,41
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-51 256,88	-51 256,88
<b>2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-48 619,59</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie			
2.2 Parrainage des entreprises		-1 687,50	
2.3 Contributions financières sans contrepartie			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-46 932,09	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		<b>-21 877,47</b>	
<b>4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>-7 495,00</b>	<b>-7 495,00</b>
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>		<b>-11 975,00</b>	<b>-11 975,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-2 062 600,35</b>	<b>-1 992 103,29</b>

		Décembre 2020	
		TOTAL	Dont générosité du public
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>			
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-79 661,93</b>	<b>-79 661,93</b>
Bénévolat		-79 132,74	-79 132,74
Prestations en nature			
Dons en nature		-529,19	-529,19
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>			
<b>3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>			
Prestations en nature			
Dons en nature			
<b>TOTAL</b>		<b>-79 661,93</b>	<b>-79 661,93</b>

## 4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

#### 4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Le montant de ces cotisations est de 138 128€ en 2020.

#### 4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

#### 4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431050	325 380
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432050	400 500
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	77540000	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	78164000	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	78960000	0
<b>TOTAL</b>		<b>725 881</b>

  

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	67540000	0
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	68164000	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	68911000	301 960
<b>TOTAL</b>		<b>301 960</b>

  

<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>		<b>423 920</b>
-----------------------------	--	----------------

#### 4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

#### **4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public**

<b>Rubriques</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>Autres produits liés à la générosité du public</b>	<b>28 242</b>	<b>88 297</b>
→ Manifestations	0	41 160
→ Ventes	720	11 081
→ Prestations	365	1 640
→ Activités de récupération	10 718	11 221
→ Autres produits affectés aux missions sociales	16 439	23 196
<b>Quote-part de générosité reçue d'autres organismes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :</b>	<b>23 015</b>	<b>33 273</b>
→ Produits financiers	23 015	33 273
<b>Total</b>	<b>46 030</b>	<b>66 546</b>

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

#### **4.2.2 Produits non liés à la générosité du public**

##### **4.2.2.1 Parrainage des entreprises**

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

##### **4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie**

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

#### **4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public**

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services	845	164
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :	0	0
Produits exceptionnels	46 087	13 072
<b>Total</b>	<b>46 932</b>	<b>13 236</b>

#### **4.2.3 Subventions et autres concours publics**

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

#### 4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur Provisions pour risques et charges - IDR	7495	4629
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
<b>Total</b>	<b>7495</b>	<b>4629</b>

#### 4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	11 975	21 365
<b>Total</b>	<b>11 975</b>	<b>21 365</b>

### 4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

#### 4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie selon une note méthodologique validée par le cabinet RSM Est et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 16 décembre 2020, selon les principes suivants :

#### VENTILATION ANALYTIQUE DE LA « MAISON de la LIGUE »

##### a. DECOMPOSITION ANALYTIQUE DU BATIMENT :

Pour les besoins de l'approche analytique le bâtiment a été décomposé en 5 niveaux affectés comme suit :

NIVEAU	LOCALISATION	AFFECTATION	SURFACE
1 <sup>(1)</sup>	SOUS-SOL BATIMENT ORIGINEL	FONCTIONNEMENT	135
2	PLAIN-PIED BATIMENTS ORIGINEL & CONTEMPORAIN	MISSIONS SOCIALES Aide aux Malades 90% Info du Public 10%	187
3 <sup>(1)</sup>	ENTRE-SOL BATIMENT ORIGINEL	MISSIONS SOCIALES Aide aux Malades 100%	144

4 (1)	1 <sup>er</sup> ETAGE BATIMENT ORIGINAL	FONCTIONNEMENT	133
5	2 <sup>ème</sup> ETAGE BATIMENT ORIGINAL	MISSIONS SOCIALES Aide aux Malades 20% Prévention 60 % FONCTIONNEMENT Communication 20 %	120

**Σ 719 m<sup>2</sup>**

Remarque (1) : lors de la rédaction des procédures nous avons pris l'option –simplificatrice- de compenser les surfaces (ou parties de surfaces) suivantes :

NIVEAU	LOCALISATION	COMPENSATIONS	
		Utilisation EN MOINS pour...	Utilisation EN PLUS vers...
1	SOUS-SOL ARCHIVES	FONCTIONNEMENT	MISSIONS SOCIALES : DOCUMENTATION
3	ENTRE-SOL BATIMENT ORIGINAL SALLE DE REUNION	MISSIONS SOCIALES	FONCTIONNEMENT
4	1 <sup>er</sup> Etage BATIMENT ORIGINAL BUREAUX du Président, du Direction +Adjoint	FONCTIONNEMENT	MISSIONS SOCIALES

#### b. TRAITEMENT ANALYTIQUE DES CHARGES COMMUNES DE LA MAISON DE LA LIGUE :

CLES DE REPARTITIONS UTILISEES :

Nous avons utilisé le montant des amortissements et sa répartition en pourcentage vers les axes analytiques. La clé de répartition représente la valeur des IMMOBILISATIONS affectées aux missions sociales et au fonctionnement

Axe analytique	Libellé	BASE D'AMORTISSEMENT	POURCENTAGE
4100	Fonctionnement	550 790,99 €	32%
A800PRMDL	AM MDL	774 855,84 €	50%
B400	Info du Publics	43 085,95 €	3%
B800	Prévention	165 892,42 €	11%
4200	Communication	55 297,47 €	4%
		<b>1 589 922,68 €</b>	<b>100%</b>

Les charges réparties selon cette clef de répartition sont : eau, électricité, gaz, assurances, maintenance, ménage et entretiens divers.

Les factures NXO et le crédit-bail CLLS afférent sont répartis comme suit :

Axe analytique	Libellé	POURCENTAGE
4100	Fonctionnement	25%
A800PRMDL	AM MDL	38,50%
B400	Info du Publics	2%
B800PRMDL	Prévention MDL	8,5%
4200	Communication	3%
A800PRFOL	AM FOL	9%
A800PRELM	AM ELM	13%
B800PRELM	Prévention ELM	1%
		100%

Les factures Office Partner et le crédit-bail Grenke afférent sont répartis comme suit :

Axe analytique	Libellé	POURCENTAGE
4100	Fonctionnement	38,25%
4100PRMDL	Fonctionnement MDL	9,5%
A800PRMDL	AM MDL	9,50%
A800PRELM	AM ELM	14,25%
A800PRFOL	AM FOL	4,75%
A500	Commission Secours	4,75%
4200	Communication	4,75%
B800	Prévention	9,5%
B400	Info Publics	4,75%
		100%

### C. REPARTITION DES CHARGES COMMUNES DE L'ESPACE LIGUE DE MULHOUSE

Axe analytique	Libellé	POURCENTAGE
A800PRELM	APM ELM	95%
B800PRELM	Prévention ELM	5%
		100%

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Assurance	4 224	1 156	1 543	6 922
Electricité, eau & Gaz	5 291		2 976	8 267
Ménage	9 672		3 408	13 080
Crédit Bail	13 403		11 061	24 464
Loyers et charges locatives	40 333		51	40 383
Entretien	7 152	194	3 744	11 090
Maintenance	5 539	571	3 493	9 603
Honoraires	12 662	2 847	6 775	22 284
Frais postaux	2 913	70 420	2 960	76 293
Téléphonie	9 637		2 960	12 596
Impôts	4 169		1 543	5 712
<b>Total</b>	<b>114 994</b>	<b>75 188</b>	<b>40 512</b>	<b>230 694</b>

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	266 725	285 114
Actions d'information, de prévention et de dépistage	62 454	67 226
Actions de formation	1 078	1 146
Actions de recherche	7 005	7 449
Actions de société et politique de santé	0	0
Frais d'appel aux dons et legs	66 820	71 056
Frais de fonctionnement (dont communication)	136 504	140 858
<b>Total</b>	<b>540 586</b>	<b>572 849</b>

#### 4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	613 104	677 092
Actions d'information, prévention, dépistage	109 466	116 345
Actions de formation	4 020	13 435
Actions de recherche	72 089	20 733
Actions autres	5 502	703
<b>Total</b>	<b>804 181</b>	<b>828 308</b>
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	161 535	334 729
Actions d'information, prévention, dépistage		2 500
Actions de formation		5 460
Actions de recherche	285 231	515 205
Actions autres		
<b>Total</b>	<b>446 766</b>	<b>857 894</b>

#### 4.3.3 Frais de recherche de fonds

##### 4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

#### **4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources**

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

#### **4.3.4 Frais de fonctionnement**

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

<b>Rubriques</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Frais d'information et de communication	40 113	40 134
Frais de gestion	157 702	174 349
Frais formation administrative	0	1 233
Impôts et taxes	5 366	25 676
Cotisation statutaire 10%	41 692	141 019
Charges financières	1 345	1 309
Dotations aux amortissements	28 669	27 786
Charges exceptionnelles	0	1 352
<b>Total</b>	<b>274 887</b>	<b>412 858</b>

#### **4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

#### 4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	10 100	33 262
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés	301 960	
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
<b>Total</b>	<b>312 060</b>	<b>33 262</b>

### **4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD**

#### 4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

#### 4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat	SMIC x 1,5	79 133	429 119
Prestation	Tarif négocié	0	9 216
Dons en nature		529	13 941
<b>Total</b>		<b>79 662</b>	<b>452 276</b>

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

#### 4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	3 561						1361				4 922
Autres achats et charges externes	182 036				180 954		57 020				420 010
Aides financières	128 286	446 766									575 052
Impôts, taxes et versement assimilés	15 836				2 315		6 228				24 379
Salaires et traitements	246 342				48 781		100 755				395 878
Charges sociales	79 253				15 724		31 064				126 041
Dotations aux amortissements et dépréciations	63 142						32 747				95 889
Reports en fonds dédiés									10 100		10 100
Autres charges	87 419				5 380		45 711				138 510
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices								2 823			2 823
<b>TOTAL</b>	<b>805 875</b>	<b>446 766</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>253 154</b>	<b>0</b>	<b>274 886</b>	<b>0</b>	<b>2 823</b>	<b>10 100</b>	<b>1793 604</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens	529				529
Prestations de services					
Personnel bénévole	37 341		19 114	22 678	79 133
<b>TOTAL</b>	<b>37 870</b>	<b>0</b>	<b>19 114</b>	<b>22 678</b>	<b>79 662</b>

## 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	7 740
<b>Total</b>	<b>7 740</b>

### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
<b>Produits exceptionnels</b>	
→ Aides financières non versées non réclamées	35 925
→ Versement SANOFI (N. LECOMPTE)	9 000
→ Subv except. Fin de vie	1 162
→ ...	
<b>Total</b>	<b>46 087</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>

## 4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

### 4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

 068 - COMITÉ DU HAUT RHIN		Décembre 2020
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 250 947,73</b>
<i>1.1 Réalisées en France</i>		<i>1 250 947,73</i>
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		<i>804 181,89</i>
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		613 104,48
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		109 465,79
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		4 020,20
Actions de société et politique de santé		5 502,08
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		72 089,34
Actions de création-subvention-administration d'établissement		
Autres actions		
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		<i>446 765,84</i>
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		161 534,54
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		285 231,30
<i>Programmes nationaux</i>		<i>200 931,30</i>
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		<i>84 300,00</i>
Mission reversement legs		
Autres actions		
Actions de société et politique de santé		
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>		
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>253 153,76</b>
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>		<i>253 153,76</i>
Frais d'appel de dons		177 695,82
Frais d'appel des legs		
Frais traitements des dons		52 156,68
Frais de traitements des legs		3 239,03
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et ventes		16 977,57
Activités de récupérations		3 084,66
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>		
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades		
Frais de Rech de Mécénat Info Prév, Dép		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
Concours ext-parrainage entp Info, Prév, Dép		
Concours ext-parrainage entp Formation		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>252 170,98</b>
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>		<i>40 112,50</i>
Frais d'information et de communication externe		30 702,64
Frais d'information et de communication interne		9 409,86
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>		<i>182 044,65</i>
Frais de gestion		134 986,68
Formation administrative		
Impôts et taxes		5 365,93
Cotisation statutaire 10%		41 692,04
<i>3.3 Autres charges</i>		<i>30 013,83</i>
Charges financières		1 345,22
Dotations aux amortissements		28 668,61
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>1 756 272,47</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		
<b>5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		235 830,82
<b>TOTAL</b>		<b>1 992 103,29</b>
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>TOTAL</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		<b>37 869,98</b>
<i>Réalisées en France</i>		<i>37 869,98</i>
<i>Réalisées à l'étranger</i>		
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>19 113,89</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 678,06</b>
<b>TOTAL</b>		<b>79 661,93</b>
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>TOTAL</b>
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		10 100,00
=+Report		-11 975,00
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		-1 875,00

 <b>068 - COMITÉ DU HAUT RHIN</b>		Décembre 2020
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-1 972 633,29</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie		-138 128,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-1 783 248,41
Dons manuels non affectés		-1 250 698,89
Dons manuels affectés		-43 205,28
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-423 920,24
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat		-65 424,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-51 256,88
Manifestations		
Ventes (dont abonnement à vivre)		-720,00
Prestations et autres ventes		-365,00
Activités de récupération		-10 717,74
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-16 439,22
Autres produits affectés		
Produits financiers		-23 014,92
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		
<b>2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>-7 495,00</b>
<b>3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>		<b>-11 975,00</b>
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		-11 975,00
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>-1 992 103,29</b>
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>-1 992 103,29</b>
<b>Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice ( hors fonds dédiés)</b>		<b>925 191,99</b>
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		235 830,82
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		95 888,32
<b>Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice ( hors fonds dédiés)</b>		<b>1 256 911,13</b>
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>TOTAL</b>
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-79 661,93</b>
Bénévolat		-79 132,74
Prestations en nature		
Dons en nature		-529,19
<b>TOTAL</b>		<b>-79 661,93</b>

#### 4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2020		16 778	0	0	16 778	1 957	0
	<b>Total</b>	<b>16 778</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 778</b>	<b>1 957</b>	<b>0</b>

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

#### 4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

#### 4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 16 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### 5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2020	2019
→ Legs acceptés par les organes statutaires		451 950
→ Legs non encore acceptés par les organes statutaires	86 904	
→ Assurance-vie		
<b>Total</b>	<b>86 904</b>	<b>451 950</b>

### 5.2 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
<b>Administrateurs élus</b>				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	20	2563	1,55	39 035
<b>Bénévoles "administratifs"</b>				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	26	1796	1,09	27 357
<b>Bénévoles de terrain</b>				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	16	837	0,51	12 740
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>5 196</b>	<b>3</b>	<b>79 132</b>

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

### 5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	16	20 847	11
Personnel mis à disposition			
Service civique & stagiaire	2	1 414	1
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>22 261</b>	<b>12</b>

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

### 5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	696
6064 - Fournitures administratives	Cartouches	229
	<b>Total</b>	<b>925</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

### 5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **17 266** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

**BILAN 2020**

Actif	brut	amortissements & provisions	net	2019
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 580</b>	<b>4 504</b>	<b>1 075</b>	<b>428</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	5 580	4 504	1 075	428
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 713 254</b>	<b>671 476</b>	<b>2 041 778</b>	<b>1 596 173</b>
Terrains	222 854		222 854	222 854
Constructions	1 615 657	435 641	1 180 016	1 240 305
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Autres immobilisations corporelles	349 380	235 835	113 545	133 014
Immobilisations corporelles en cours	9 558		9 558	
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>515 805</b>		<b>515 805</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>301 600</b>		<b>301 600</b>	<b>301 600</b>
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)				
Autres titres immobilisés	300 000		300 000	300 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 600		1 600	1 600
<b>ACTIF IMMOBILISE =&gt; TOTAL I</b>	<b>3 020 434</b>	<b>675 980</b>	<b>2 344 453</b>	<b>1 898 201</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>AVANCES, ACOMPTES / COMMANDES</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CREANCES</b>	<b>923 670</b>		<b>923 670</b>	<b>381 402</b>
Créances usagers et comptes rattachés	15 201		15 201	5 823
Autres créances	459 512		459 512	375 579
Legs et donations en cours de réalisation	448 957		448 957	
<b>TRESORERIE</b>	<b>3 798 137</b>		<b>3 798 137</b>	<b>4 116 060</b>
Valeurs mobilières de placement	806 010		806 010	800 000
Disponibilités	2 980 182		2 980 182	3 304 828
Charges constatées d'avance	11 945		11 945	11 232
<b>ACTIF CIRCULANT =&gt; TOTAL II</b>	<b>4 721 807</b>		<b>4 721 807</b>	<b>4 497 462</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 742 241</b>	<b>675 980</b>	<b>7 066 260</b>	<b>6 395 663</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
<b>LEGS NETS A REALISER</b>				<b>56 331</b>
Legs				
Assurance-vie				

**BILAN 2020**

<b>Passif</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>14 833</b>	<b>14 833</b>
Fonds propres statutaires	14 833	14 833
Fonds propres complémentaires	0	0
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves</b>	<b>2 808 560</b>	<b>2 836 743</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	2 258 560	2 286 743
Réserves pour projet de l'entité	550 000	550 000
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>	<b>900 976</b>	<b>0</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>268 997</b>	<b>-28 182</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>3 993 366</b>	<b>2 823 394</b>
<b>Fonds propres consommables</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds associatif avec droit de reprise legs et donations		
Fonds associatifs résultat/contrôle de tiers financeurs		
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES =&gt; TOTAL I</b>	<b>3 993 366</b>	<b>2 823 394</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations	929 299	0
Fonds dédiés	88 152	90 027
Fonds dédiés/ subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés/ sur autres ressources		
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIEES =&gt; TOTAL II</b>	<b>1 017 451</b>	<b>90 027</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	9 538	17 033
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES =&gt; TOTAL III</b>	<b>9 538</b>	<b>17 033</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>0</b>	<b>2 031</b>
Emprunts et obligations convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 031
Emprunts et dettes financières diverses		
<b>Avances et acomptes sur commandes en cours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes</b>	<b>2 045 905</b>	<b>3 463 178</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 256	89 580
<b>Dettes des legs et donations</b>	<b>0</b>	<b>900 976</b>
Dettes sociales	61 159	49 648
Dettes fiscales	2 823	22 848
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 558	
Autres dettes	1 840 646	2 400 126
Legs et donations en cours de réalisation	35 463	
Produits constatés d'avance		
<b>EMPRUNTS ET DETTES =&gt; TOTAL IV</b>	<b>2 045 905</b>	<b>3 465 209</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>	<b></b>	<b></b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 066 260</b>	<b>6 395 663</b>



**COMPTE DE RESULTAT  
2020**

<b>Compte de Résultat</b>			<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Cotisations</b>		<b>138 128</b>	<b>328 896</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>		<b>29 929</b>	<b>88 297</b>	
Ventes de biens et marchandises	720		52 241	
- dont ventes et dons en nature				
Ventes de prestations de service	29 209		36 057	
- dont parrainages	1 688		0	
<b>Concours publics et subventions d'exploitation</b>		<b>21 877</b>	<b>28 122</b>	
<b>Versements des fondateurs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>		<b>2 085 209</b>	<b>1 810 331</b>	
Dons manuels	1 293 904		1 555 014	
Mécénats	65 424		23 600	
Legs, donations et assurances-vie	725 881		231 717	
<b>Contributions financières reçues</b>		<b>2 107 086</b>	<b>1 606 736</b>	
<b>Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges</b>		<b>7 495</b>	<b>4 629</b>	
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>		<b>11 975</b>	<b>21 365</b>	
<b>Autres produits</b>		<b>845</b>	<b>164</b>	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>2 295 459</b>	<b>2 260 439</b>	
Achats de marchandises	4 923		3 179	
Variation de stock de marchandises	0		0	
Autres achats et charges externes	420 010		447 406	
Achats d'études et de prestations de services				
Autres achats				
<b>Aides financières</b>	<b>575 052</b>		<b>1 005 119</b>	
Services extérieurs				
Impôts, taxes et versements assimilés	24 379		28 858	
Salaires et traitements	395 878		430 571	
Charges sociales	126 041		142 278	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	95 888		101 648	
<b>Reports en fonds dédiés</b>	<b>312 060</b>		<b>33 262</b>	
Autres charges d'exploitation	138 510		143 561	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 092 741</b>	<b>2 302 620</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>202 718</b>	<b>-42 181</b>	
De participation	0		0	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	14 990		15 724	
Autres intérêts et produits assimilés	8 025		17 552	
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	0		0	
Différences positives de change	0		0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	0		0	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>23 015</b>	<b>33 276</b>	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0		0	
Intérêts et charges assimilés	0		0	
Différences négatives de change	0		0	
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements	0		0	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>23 015</b>	<b>33 276</b>	



## COMPTE DE RESULTAT 2020

Compte de Résultat (suite)	2020	2019
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>225 733</b>	<b>-8 905</b>
Sur opération de gestion	46 087	13 072
Sur opération de capital	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>46 087</b>	<b>13 072</b>
Sur opération de gestion	0	1 352
Sur opération en capital	0	0
Dotations amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>1 352</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>46 087</b>	<b>11 720</b>
<b>SOLDE DES RESSOURCES AFFECTEES</b>		<b>-11 897</b>
Report de ressources non utilisées des ex/antérieurs		21 365
Engagements à réaliser sur ressources affectées		33 262
<b>Participation des salariés aux résultats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>2 823</b>	<b>19 101</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 364 561</b>	<b>2 306 787</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 092 741</b>	<b>2 303 972</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>268 997</b>	<b>-28 183</b>
Dons en nature	529	13 941
Prestations en nature	0	9 216
Bénévolat	79 133	429 119
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>79 662</b>	<b>452 277</b>
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite des biens	0	0
Prestations en nature	529	23 158
Personnel bénévole	79 133	429 119
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>79 662</b>	<b>452 277</b>
Non affectés		

REPORTING - COMITÉ DU HAUT RHIN

Decembre 2020

EMPLOIS

	TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 252 640,70</b>	<b>1 250 947,73</b>
1.1 Réalisées en France	1 252 640,70	1 250 947,73
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	805 874,86	804 181,89
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	446 765,84	446 765,84
1.2 Réalisées à l'étranger		
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme		
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>253 153,76</b>	<b>253 153,76</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	253 153,76	253 153,76
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>274 886,13</b>	<b>252 370,98</b>
3.1 Frais d'information et de communication	40 112,50	40 112,50
3.2 Frais de fonctionnement	204 759,80	182 044,65
3.3 Autres charges	30 013,83	30 013,83
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>2 822,82</b>	
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>10 100,00</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 793 603,41</b>	<b>1 756 272,47</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>268 996,94</b>	

	TOTAL	Dont générosité du public
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>37 869,98</b>	<b>37 869,98</b>
Réalisées en France	37 869,98	37 869,98
Réalisées à l'étranger		
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>19 113,89</b>	<b>19 113,89</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 678,06</b>	<b>22 678,06</b>
<b>TOTAL</b>	<b>79 661,93</b>	<b>79 661,93</b>

REPORTING - COMITÉ DU HAUT RHIN		Décembre 2020	
		TOTAL	Dont générosité du public
<b>RESSOURCES</b>			
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>			
1.	<b>PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	-1 972 633,29	-1 972 633,29
1.1	Cotisations sans contrepartie	-138 128,00	-138 128,00
1.2	Dons, legs et mécénat	-1 783 248,41	-1 783 248,41
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-51 256,88	-51 256,88
2.	<b>PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	-48 619,59	
2.1	Cotisations avec contrepartie		
2.2	Parrainage des entreprises	-1 687,50	
2.3	Contributions financières sans contrepartie		
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-46 932,09	
3.	<b>SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	-21 877,47	
4.	<b>REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	-7 495,00	-7 495,00
5.	<b>UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>	-11 975,00	-11 975,00
	<b>TOTAL</b>	<b>-2 062 600,35</b>	<b>-1 992 103,29</b>

REPORTING - COMITÉ DU HAUT RHIN		Décembre 2020	
		TOTAL	Dont générosité du public
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>			
1.	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	-79 661,93	-79 661,93
	Bénévolet	-79 132,74	-79 132,74
	Prestations en nature		
	Dons en nature	-529,19	-529,19
2.	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		
3.	<b>CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>TOTAL</b>	<b>-79 661,93</b>	<b>-79 661,93</b>

## Budget 2021 Ressources

Ressources	2020 Initial	2020 Révisé	2021
Dons	1 323 000 €	322 500 €	1 000 000 €
Dons affectés	50 000 €	25 000 €	
Legs	200 000 €	750 000 €	200 000 €
Manifestations	40 000 €	0 €	50 000 €
Ventes	10 000 €	2 500 €	5 000 €
Prestations	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Activités de récupération	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Produits financiers	15 000 €	12 000 €	10 000 €
Autres produits	2 000 €	2 000 €	33 000 €
Mécénats	30 000 €	50 000 €	50 000 €
Cotisations	294 000 €	73 500 €	210 000 €
produits exceptionnels	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Subventions	20 000 €	20 000 €	20 000 €
	<b>2 006 000 €</b>	<b>1 300 000 €</b>	<b>1 600 000 €</b>



## Budget 2021

## Emplois

<b>EMPLOIS</b>	<b>2020 Initial</b>	<b>2020 Révisé</b>	<b>2021</b>
Actions en direction des malades	502 000 €	417 800 €	457 000 €
Commission des secours	202 000 €	175 000 €	160 000 €
Info, Orientation et accompagnement	24 035 €	22 200 €	19 035 €
Prévention	156 275 €	119 705 €	120 000 €
Formations internes	18 465 €	3 000 €	3 000 €
Recherche	490 000 €	326 000 €	426 000 €
EDT & Associations & Formations	230 000 €	152 500 €	127 500 €
Société et politique de santé	1 500 €	1 000 €	1 000 €
Frais de recherche de fonds	243 000 €	230 000 €	243 000 €
Communication	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Fonctionnement	420 000 €	380 000 €	338 000 €
Enveloppe pour imprévus	50 000 €		
	<b>2 397 275 €</b>	<b>1 887 205 €</b>	<b>1 954 535 €</b>



HAUT-RHIN

---

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
**CLOS AU 31/12/2020**

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION &amp; DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE.....</b>	<b>4</b>
1.1	OBJET SOCIAL.....	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
<b>2.</b>	<b>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES .....</b>	<b>6</b>
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	6
2.1.1	<i>Préambule</i> .....	6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i> .....	6
2.1.3	<i>Changement de méthode comptable</i> .....	6
2.1.3.1	Première application du règlement ANC n°2018-06.....	6
2.1.3.2	Impact sur la présentation des comptes de bilan .....	7
2.1.3.3	Impact sur la présentation du compte de résultat .....	8
2.1.4	<i>Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels</i> .....	8
2.2	DÉROGATIONS.....	9
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i> .....	9
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)</i> .....	9
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN .....</b>	<b>10</b>
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF .....	10
3.1.1	<i>Principes généraux</i> .....	10
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i> .....	11
3.1.2.1	Détail des colonnes « B et C ».....	11
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i> .....	11
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i> .....	12
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i> .....	12
3.1.6	<i>Stocks</i> .....	12
3.1.7	<i>Etat des échéances des créances</i> .....	13
3.1.8	<i>Tableaux des dépréciations</i> .....	13
3.1.9	<i>Disponibilités</i> .....	13
3.1.10	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i> .....	14
3.1.11	<i>Charges constatées d'avance</i> .....	14
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF .....	15
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i> .....	15
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i> .....	16
3.2.3	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)</i> .....	17
3.2.4	<i>Provisions pour risques et charges</i> .....	18
3.2.4.1	Tableau de variation .....	18
3.2.4.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	18
3.2.5	<i>Dettes</i> .....	18
3.2.5.1	Etat des échéances .....	18
3.2.5.2	Détail des dettes fiscales et sociales.....	19
3.2.6	<i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)</i> .....	19
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN .....	19
<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>20</b>
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) .....	20
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	22
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i> .....	22
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie .....	22
4.2.1.2	Dons manuels .....	22
4.2.1.3	Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP) .....	22
4.2.1.4	Mécénat.....	22
4.2.1.5	Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler) .....	23
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i> .....	23
4.2.2.1	Parrainage des entreprises .....	23

4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie.....	23
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	24
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i> .....	24
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i> .....	25
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i> .....	25
4.3	<b>CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION</b> .....	25
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i> .....	25
4.3.2	<i>Missions sociales</i> .....	28
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i> .....	28
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public .....	28
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources .....	29
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i> .....	29
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i> .....	29
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i> .....	30
4.4	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD</b> .....	30
4.4.1	<i>Principes généraux</i> .....	30
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i> .....	30
4.5	<b>TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD</b> .....	31
4.6	<b>AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	32
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i> .....	32
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i> .....	32
4.7	<b>COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)</b> .....	33
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i> .....	33
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i> .....	35
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i> .....	35
4.7.4	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice</i> .....	35
<b>5.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE</b> .....	<b>36</b>
5.1	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> .....	36
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)</i> .....	36
5.2	<b>AUTRES INFORMATIONS</b> .....	36
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i> .....	36
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i> .....	37
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i> .....	37
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i> .....	37

# 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

Le comité Départemental du Haut-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer, fondé en 1954 et reconnu de « mission d'utilité publique » par arrêté n°86756 du 21 décembre 1987 de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, est une Association fédérée à la Ligue Nationale contre le Cancer.

A ce titre, il agit en solidarité avec cette dernière et lui apporte son concours, dans le respect de la Charte Interne de Déontologie de la Ligue.

Son but est de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer et leur famille.

## 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Contre le Cancer du Haut-Rhin exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Contre le Cancer du Haut-Rhin développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

### 1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

---

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Embauche de Mme Priscilla BARONDEAU au poste de directrice le 15 avril 2020
- Départ à la retraite de Mme Jackie HEITZ-WESSANG le 1<sup>er</sup> septembre 2020
- Refonte de l'organigramme du comité au 1<sup>er</sup> septembre 2020 avec nomination de Mme Véronique PELLETIER au poste de directrice adjointe
- Mise en place du télétravail à partir du 1<sup>er</sup> confinement soit le 17 mars 2020 pour toutes missions
- Recours au chômage partiel pour certains salariés entre le 17 mars et le 15 juin 2020
- Mise en place d'une feuille de route pour les salariés et les administrateurs
- Résiliation des conventions concernant les postes des Assistances Sociales avec le GHRMSA et les HCC
- Restitution des voitures et des téléphones portables mis à disposition de ces Assistances Sociales
- Mise à disposition progressive de matériel informatique adapté à l'ensemble de l'équipe
- Redistribution des véhicules et téléphones portables aux salariés assurant des missions auprès des malades ou de leurs proches
- Annulation de la quête à domicile
- Remplacement de cette quête par une campagne dite Maileva avec envoi postal de bons de soutien aux donateurs de la quête
- Révision du budget de fonctionnement 2020, voté lors du C.A. du 19 mai 2020
- Lancement d'une campagne de prospection propre au comité 68
- Signature de partenariats notamment avec KNAUF Industrie, LA POSTE, PHG TITAN (Ecole de gaming)
- Annulation des Foulées de la Ligue au profit des Défoulées (manifestation virtuelle)

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### 2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

#### 2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

#### 2.1.3 Changement de méthode comptable

##### 2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
  - Les comptes de capitaux (classe 1) :
    - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
    - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
  - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
    - Donation temporaire d'usufruit ;
    - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
    - Prêts aux partenaires intragroupe.
  - Les comptes de tiers (classe 4) :
    - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
    - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
  - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
  - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

• **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
  - Les subventions d'exploitation publiques ;
  - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
  - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

• **Traitement des legs et donations :**

- Le règlement CRC n° 99-01 prévoyait l'enregistrement des libéralités en hors bilan à l'acceptation par le conseil d'administration puis, pour les biens destinés à être cédés, dans un compte spécifique transitoire jusqu'à la cession des biens.
- Selon le nouveau règlement, les biens reçus (créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés), dettes et obligations résultant de stipulations du testateur ou donateur (provision) sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.
- La partie des ressources constatée en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture, fait par ailleurs l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés en contrepartie d'une charge. Les fonds reportés sont comptabilisés en produits au fur et mesure de la réalisation du legs ou de la donation (PCG art 213-12).

• **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
  - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
  - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

**2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan**

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

**Concernant les legs acceptés par le CA avant le 31/12/2019 mais pour lesquels aucune somme n'avait été perçue à cette date :**

- Actif :
  - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ..... 232 K€
  - Créances reçues par legs ou donations ..... 430 K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
  - Fonds reportés aux legs ou donations ..... 627 K€
  - Dettes des legs ou donations ..... 35 K€
- Montant net, en report à nouveau ..... +/- 0 K€

## **Concernant les legs acceptés par le CA avant le 31/12/2019 pour lesquels des sommes avaient été perçues à cette date :**

Dans le cadre du legs LESCURE, notre comité a réceptionné un 1<sup>er</sup> acompte de 900 000€ en 2018 ainsi qu'un 2<sup>ème</sup> acompte de 1 000€ en 2019.

S'agissant d'acomptes, l'ancienne réglementation prévoyait l'utilisation d'un compte transitoire (compte 475000) jusqu'au dénouement du legs.

La nouvelle réglementation prévoit lors de la 1<sup>ère</sup> application, un passage directement dans les fonds propres.

Ainsi, cette somme de 901 000€ qui apparaissait au 31/12/2019 dans la rubrique Autres Dettes a été reclassée à l'ouverture de l'exercice 2020 au Bilan – Passif, ligne Report à nouveau.

L'affectation de cette somme aux réserves sera votée lors de l'Assemblée Générale qui arrêtera les comptes 2020.

### **2.1.3 Impact sur la présentation du compte de résultat**

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
  - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
  - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
  - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
  - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

### **2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels**

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

## 2.2 DÉROGATIONS

---

### 2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

### 2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistantes, ou encore ne comportant pas de quote-part. Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement. Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

*Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.*

*A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :*

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	4 368	1 212		5 580
Immobilisations corporelles	2 172 326	540 928		2 713 254
Immobilisations financières	301 600			301 600
<b>Total</b>	<b>2 478 293</b>	<b>542 140</b>	<b>0</b>	<b>3 020 434</b>

#### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Dim inution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 212</b>	<b>0</b>
→ Logiciel PC Soft Windev	1 212	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>540 928</b>	<b>0</b>
→ Système Visio MDL Office Partner	1 439	
→ PC Visio Office Partner	588	
→ Caméra Office Partner	160	
→ PC ELM Office Partner	828	
→ Caméra Office Partner	348	
→ Téléphone portable Orange	700	
→ 5 PC portables Office Partner	7 549	
→ Plexiglass MDL BC Graphic	2 415	
→ Plexiglass ELM BC Graphic	496	
→ Barnum prévention France Barnum	466	
→ Roll Up CLOR	259	
→ Flyban CLOR	318	
→ Avance sur PC portables Office	9 558	
→ Biens immobiliers reçus par legs	381 250	
→ Biens mobiliers reçus par legs	134 555	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>542 140</b>	<b>0</b>

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	3 940	565		4 505
Amort.Immobilisations corporelles	576 152	95 323		671 475
<b>Total</b>	<b>580 092</b>	<b>95 888</b>	<b>0</b>	<b>675 980</b>

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	300			300
Prêts	2			2
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>302</b>

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte TSR BPCE 3%

### 3.1.6 Stocks

Les fournitures administratives sont comptabilisées dans les charges constatées d'avance.

Un inventaire physique est pratiqué à chaque exercice en décembre.

**Compte-tenu des circonstances exceptionnelles de cette année, l'état des stocks n'a pas pu être réalisé. Dans la mesure où les actions habituelles n'ont pu avoir lieu, nous avons considéré que les stocks au 31/12/2020 sont identiques à ceux du 31/12/2019.**

### 3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
→ Autres immobilisations financières	301 600		301 600
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
→ Créances clients et comptes rattachés	15 201	15 201	
→ Autres Créances	459 511	459 511	
→ Créances reçues par legs ou donations	448 957	448 957	
→ Charges constatées d'avance	11 945	11 945	
<b>Total</b>	<b>1 237 214</b>	<b>935 614</b>	<b>301 600</b>

### 3.1.8 Tableaux des dépréciations : NEANT

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles				0
Stocks				0
Créances				0
Immobilisations financières				0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Autres immobilisations fina	300 000	331 708			31 708
Autres valeurs mobilières	806 010	806 010			
<b>Total</b>	<b>1 106 010</b>	<b>1 137 718</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 708</b>

### 3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	773 100	
Livrets et comptes épargne	2 207 082	4 605
Comptes à terme		
<b>Total</b>	<b>2 980 182</b>	<b>4 605</b>

### 3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Fournisseurs débiteurs</b>	0	0
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>7 529</b>	<b>0</b>
→ Clients	0	0
→ Clients IntraGroupe	0	0
→ Client FAE IntraGroupe	7 529	
<b>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</b>	<b>448 957</b>	<b>0</b>
<b>Autres créances</b>	<b>442 053</b>	<b>374 260</b>
→ AAR IntraGroupe	0	0
→ Taxe sur salaires	0	0
→ Legs à recevoir BN	7 607	0
→ Dons à recevoir	3 945	100
→ Dons à recevoir BN	39 701	6 332
→ Voyages & déplact adm	0	0
→ Divers produits	0	1
→ Autres produits BN	0	3 727
→ Autres produits CD	390 800	364 100
<b>Intérêts courus</b>	<b>5 897</b>	<b>2 476</b>
<b>Total</b>	<b>904 437</b>	<b>376 736</b>

### 3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
CCA GRENKE	5528	5 577
CCA CCLS	763	
STOCKS BROCHURES	443	443
STOCKS FOURNITURES	5 212	5 212
<b>Total</b>	<b>11 945</b>	<b>11 232</b>

## 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>14 833</b>							<b>14 833</b>
→ Fonds statutaires	14 833							14 833
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>0</b>							<b>0</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>0</b>							<b>0</b>
<b>Réserves</b>	<b>2 836 743</b>					<b>28 182</b>		<b>2 808 561</b>
Réserves générales	2 286 743					28 182		2 258 561
Réserves missions sociales	550 000							550 000
<b>Report à nouveau</b>	<b>0</b>			<b>900 976</b>				<b>900 976</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-28 182</b>	28 182		268 997				<b>268 997</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0</b>							<b>0</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>							<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>2 823 394</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 169 973</b>	<b>0</b>	<b>28 182</b>	<b>0</b>	<b>3 993 367</b>

### 3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (789)	Report en fonds dédiés (689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
<b>Subventions d'exploitation :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ressources liées à la Générosité du Public :</b>		<b>100 127</b>	<b>90 097</b>	<b>11 975</b>	<b>10 100</b>	<b>88 152</b>
Mois du Cœur CORA Colmar	2007	236	236			236
Dons Décès R.	2010	815	815			815
Dons Décès S.	2015	520	520			520
Dons R.	2015	500	500			500
Dons Décès S.	2013	1 430	1 430			1 430
Don Bénévoles Canton Rouffach	2016	20 000	20 000			20 000
Dons Dames de Balgau	2012	1 988	1 988			1 988
Dons Décès Serge V.	2016	635	635			635
Don E.	2017	500	500			500
Don E.	2018	500	500	500		0
Dons Décès F/M	2018	450	450			450
Don E.	2018	500	500			500
Dons Décès G.	2018	610	610	610		0
Don Bénévoles Canton Rouffach	2018	2 823	2 823			2 823
Don Bénévoles Canton Rouffach	2018	20 000	20 000			20 000
Dons Décès F/M	2018	450	450	450		0
Dons Yves B.	2018	795	795			795
Dons Décès B.	2018	3 240	3 240			3 240
Dons Décès K.	2018	773	773			773
Don E.	2019	500	500			500
Don Bénévoles Canton Rouffach	2019	13 240	13 240			13 240
Don Bénévoles Canton Rouffach	2019	3 760	3 760			3 760
Don Bénévoles Canton Rouffach	2019	2 000	2 000			2 000
Don Bénévoles Canton Rouffach	2019	1 945	1 945	1 945		0
Don Bénévoles Canton Rouffach	2019	1 432	1 432			1 432
Dons décès D.	2019	415	415			415
Dons LIFE PINK	2019	5 000	5 000	5 000		0
Dons Assoc Coup de cœur	2019	1 500	1 500			1 500
Dons Décès K.	2019	80	80	80		0
Dons Décès R.	2019	1 660	1 660	1 660		0
Dons Décès B/M	2019	1 730	1 730	1 730		0
Don E.	2020	500			500	500
Don Bénévoles Canton Rouffach	2020	9 600			9 600	9 600
Sous-Total "Dons"		100 127	90 027	11 975	10 100	88 152
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>100 127</b>	<b>90 097</b>	<b>11 975</b>	<b>10 100</b>	<b>88 152</b>

### 3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation : en cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur : nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Année	Montant	1911 A	78911 B	68911 C	1911 D = A-B+C
<b>Legs :</b>		<b>929 297</b>	<b>627 337</b>	<b>0</b>	<b>301 960</b>	<b>929 297</b>
→Legs BISEY existant	2019	53 576	53 576			53 576
→Legs HILLINGER	2020	10 000			10 000	10 000
→Legs MAURER existant	2019	346 672	346 672			346 672
→Legs LAVAL	2020	11 960			11 960	11 960
→Legs LEFILLATRE	2020	280 000			280 000	280 000
→Legs OSTER existant	2019	25 036	25 036			25 036
→Legs GUTHMANN existant	2019	60 053	60 053			60 053
→Legs LESCURE existant	2019	142 000	142 000			142 000
<b>Donations :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>929 297</b>
<b>Total</b>		<b>929 297</b>	<b>627 337</b>	<b>0</b>	<b>301 960</b>	<b>929 297</b>

### 3.2.4 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
<b>Provisions pour charges</b>				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	17 033		7 495	9 538
→				
<b>Total</b>	<b>17 033</b>	<b>0</b>	<b>7 495</b>	<b>9 538</b>

#### 3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

### 3.2.5 Dettes

#### 3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 256	96 256		
Dettes des legs ou donations	35 463	35 463		
Dettes fiscales et sociales	63 982	63 982		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 558	9 558		
Autres dettes	1 840 646	1 840 646		
Produits constatés d'avance		0		
<b>Total</b>	<b>2 045 905</b>	<b>2 045 905</b>	-	-

### 3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>2 823</b>	<b>22 848</b>
→ Impôt sur les sociétés		19 101
→ Taxe sur les salaires		3 746
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	2 823	1
<b>Dettes sociales :</b>	<b>61 159</b>	<b>49 648</b>
→ Urssaf/ Pôle emploi	26 143	14 867
→ Caisse de retraite	4 891	4 742
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	2 699	445
→ Dettes congés à payer	18 987	20 041
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	7 725	8 490
→ Prélèvement à la source	715	1 062
<b>Total</b>	<b>63 982</b>	<b>72 496</b>

### 3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes des legs et donations :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes :</b>	<b>1 840 070</b>	<b>2 400 126</b>
Charges à payer Recherche	1 190 562	1 641 862
Charges à payer autres	532 950	644 694
Charges à payer Recherche BN	53 631	62 818
Charges à payer autres organismes	61 055	50 752
Autres produits à recevoir du Siège	1 873	0
<b>Total</b>	<b>1 840 070</b>	<b>2 400 126</b>

## 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

REPORTING - COMITÉ DU HAUT RHIN		Décembre 2020	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>			
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 252 640,70</b>	<b>1 250 947,73</b>
1.1 Réalisées en France		1 252 640,70	1 250 947,73
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		805 874,86	804 181,89
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		446 765,84	446 765,84
1.2 Réalisées à l'étranger			
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme			
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>253 153,76</b>	<b>253 153,76</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		253 153,76	253 153,76
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>274 886,13</b>	<b>252 170,98</b>
3.1 Frais d'information et de communication		40 112,50	40 112,50
3.2 Frais de fonctionnement		204 759,80	182 044,65
3.3 Autres charges		30 013,83	30 013,83
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>			
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>		<b>2 822,82</b>	
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>		<b>10 100,00</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>1 793 603,41</b>	<b>1 756 272,47</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>268 996,94</b>	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2020	
		TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>			
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		<b>37 869,98</b>	<b>37 869,98</b>
Réalisées en France		37 869,98	37 869,98
Réalisées à l'étranger			
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>19 113,89</b>	<b>19 113,89</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 678,06</b>	<b>22 678,06</b>
<b>TOTAL</b>		<b>79 661,93</b>	<b>79 661,93</b>

 <b>REPORTING - COMITÉ DU HAUT RHIN</b>		Décembre 2020	
		TOTAL	Dont générosité du public
<b>RESSOURCES</b>			
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>			
<b>1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-1 972 633,29</b>	<b>-1 972 633,29</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie		-138 128,00	-138 128,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-1 783 248,41	-1 783 248,41
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-51 256,88	-51 256,88
<b>2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-48 619,59</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie			
2.2 Parrainage des entreprises		-1 687,50	
2.3 Contributions financières sans contrepartie			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-46 932,09	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		<b>-21 877,47</b>	
<b>4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>-7 495,00</b>	<b>-7 495,00</b>
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>		<b>-11 975,00</b>	<b>-11 975,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-2 062 600,35</b>	<b>-1 992 103,29</b>

		Décembre 2020	
		TOTAL	Dont générosité du public
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>			
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-79 661,93</b>	<b>-79 661,93</b>
Bénévolat		-79 132,74	-79 132,74
Prestations en nature			
Dons en nature		-529,19	-529,19
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>			
<b>3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>			
Prestations en nature			
Dons en nature			
<b>TOTAL</b>		<b>-79 661,93</b>	<b>-79 661,93</b>

## 4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

#### 4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Le montant de ces cotisations est de 138 128€ en 2020.

#### 4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

#### 4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431050	325 380
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432050	400 500
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	77540000	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	78164000	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	78960000	0
<b>TOTAL</b>		<b>725 881</b>

  

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	67540000	0
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	68164000	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	68911000	301 960
<b>TOTAL</b>		<b>301 960</b>

  

<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>		<b>423 920</b>
-----------------------------	--	----------------

#### 4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

#### **4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public**

<b>Rubriques</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>Autres produits liés à la générosité du public</b>	<b>28 242</b>	<b>88 297</b>
→ Manifestations	0	41 160
→ Ventes	720	11 081
→ Prestations	365	1 640
→ Activités de récupération	10 718	11 221
→ Autres produits affectés aux missions sociales	16 439	23 196
<b>Quote-part de générosité reçue d'autres organismes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :</b>	<b>23 015</b>	<b>33 273</b>
→ Produits financiers	23 015	33 273
<b>Total</b>	<b>46 030</b>	<b>66 546</b>

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

#### **4.2.2 Produits non liés à la générosité du public**

##### **4.2.2.1 Parrainage des entreprises**

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

##### **4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie**

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

#### 4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services	845	164
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :	0	0
Produits exceptionnels	46 087	13 072
<b>Total</b>	<b>46 932</b>	<b>13 236</b>

#### 4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

#### 4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur Provisions pour risques et charges - IDR	7495	4629
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
<b>Total</b>	<b>7495</b>	<b>4629</b>

#### 4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	11 975	21 365
<b>Total</b>	<b>11 975</b>	<b>21 365</b>

### 4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

#### 4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance  
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie selon une note méthodologique validée par le cabinet RSM Est et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 16 décembre 2020, selon les principes suivants :

#### VENTILATION ANALYTIQUE DE LA « MAISON de la LIGUE »

##### a. DECOMPOSITION ANALYTIQUE DU BATIMENT :

Pour les besoins de l'approche analytique le bâtiment a été décomposé en 5 niveaux affectés comme suit :

NIVEAU	LOCALISATION	AFFECTATION	SURFACE
1 <sup>(1)</sup>	SOUS-SOL BATIMENT ORIGINEL	FONCTIONNEMENT	135
2	PLAIN-PIED BATIMENTS ORIGINEL & CONTEMPORAIN	MISSIONS SOCIALES Aide aux Malades 90% Info du Public 10%	187
3 <sup>(1)</sup>	ENTRE-SOL BATIMENT ORIGINEL	MISSIONS SOCIALES Aide aux Malades 100%	144

4 (1)	1 <sup>er</sup> ETAGE BATIMENT ORIGINEL	FONCTIONNEMENT	133
5	2 <sup>ème</sup> ETAGE BATIMENT ORIGINEL	MISSIONS SOCIALES Aide aux Malades 20% Prévention 60 % FONCTIONNEMENT Communication 20 %	120

**Σ 719 m<sup>2</sup>**

Remarque (1) : lors de la rédaction des procédures nous avons pris l'option –simplificatrice- de compenser les surfaces (ou parties de surfaces) suivantes :

NIVEAU	LOCALISATION	COMPENSATIONS	
		Utilisation EN MOINS pour...	Utilisation EN PLUS vers...
1	SOUS-SOL ARCHIVES	FONCTIONNEMENT	MISSIONS SOCIALES : DOCUMENTATION
3	ENTRE-SOL BATIMENT ORIGINEL SALLE DE REUNION	MISSIONS SOCIALES	FONCTIONNEMENT
4	1 <sup>er</sup> Etage BATIMENT ORIGINEL BUREAUX du Président, du Direction +Adjoint	FONCTIONNEMENT	MISSIONS SOCIALES

#### b. TRAITEMENT ANALYTIQUE DES CHARGES COMMUNES DE LA MAISON DE LA LIGUE :

CLES DE REPARTITIONS UTILISEES :

Nous avons utilisé le montant des amortissements et sa répartition en **pourcentage** vers les axes analytiques. La clé de répartition représente la valeur des IMMOBILISATIONS affectées **aux missions sociales et au fonctionnement**

Axe analytique	Libellé	BASE D'AMORTISSEMENT	POURCENTAGE
4100	Fonctionnement	550 790,99 €	32%
A800PRMDL	AM MDL	774 855,84 €	50%
B400	Info du Publics	43 085,95 €	3%
B800	Prévention	165 892,42 €	11%
4200	Communication	55 297,47 €	4%
		<b>1 589 922,68 €</b>	<b>100%</b>

Les charges réparties selon cette clef de répartition sont : eau, électricité, gaz, assurances, maintenance, ménage et entretiens divers.

Les factures NXO et le crédit-bail CLLS afférent sont répartis comme suit :

Axe analytique	Libellé	POURCENTAGE
4100	Fonctionnement	25%
A800PRMDL	AM MDL	38,50%
B400	Info du Publics	2%
B800PRMDL	Prévention MDL	8,5%
4200	Communication	3%
A800PRFOL	AM FOL	9%
A800PRELM	AM ELM	13%
B800PRELM	Prévention ELM	1%
		100%

Les factures Office Partner et le crédit-bail Grenke afférent sont répartis comme suit :

Axe analytique	Libellé	POURCENTAGE
4100	Fonctionnement	38,25%
4100PRMDL	Fonctionnement MDL	9,5%
A800PRMDL	AM MDL	9,50%
A800PRELM	AM ELM	14,25%
A800PRFOL	AM FOL	4,75%
A500	Commission Secours	4,75%
4200	Communication	4,75%
B800	Prévention	9,5%
B400	Info Publics	4,75%
		100%

### C. REPARTITION DES CHARGES COMMUNES DE L'ESPACE LIGUE DE MULHOUSE

Axe analytique	Libellé	POURCENTAGE
A800PRELM	APM ELM	95%
B800PRELM	Prévention ELM	5%
		100%

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Assurance	4 224	1 156	1 543	6 922
Electricité, eau & Gaz	5 291		2 976	8 267
Ménage	9 672		3 408	13 080
Crédit Bail	13 403		11 061	24 464
Loyers et charges locatives	40 333		51	40 383
Entretien	7 152	194	3 744	11 090
Maintenance	5 539	571	3 493	9 603
Honoraires	12 662	2 847	6 775	22 284
Frais postaux	2 913	70 420	2 960	76 293
Téléphonie	9 637		2 960	12 596
Impôts	4 169		1 543	5 712
<b>Total</b>	<b>114 994</b>	<b>75 188</b>	<b>40 512</b>	<b>230 694</b>

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	266 725	285 114
Actions d'information, de prévention et de dépistage	62 454	67 226
Actions de formation	1 078	1 146
Actions de recherche	7 005	7 449
Actions de société et politique de santé	0	0
Frais d'appel aux dons et legs	66 820	71 056
Frais de fonctionnement (dont communication)	136 504	140 858
<b>Total</b>	<b>540 586</b>	<b>572 849</b>

#### 4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	613 104	677 092
Actions d'information, prévention, dépistage	109 466	116 345
Actions de formation	4 020	13 435
Actions de recherche	72 089	20 733
Actions autres	5 502	703
<b>Total</b>	<b>804 181</b>	<b>828 308</b>
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	161 535	334 729
Actions d'information, prévention, dépistage		2 500
Actions de formation		5 460
Actions de recherche	285 231	515 205
Actions autres		
<b>Total</b>	<b>446 766</b>	<b>857 894</b>

#### 4.3.3 Frais de recherche de fonds

##### 4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

#### **4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources**

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

#### **4.3.4 Frais de fonctionnement**

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

<b>Rubriques</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Frais d'information et de communication	40 113	40 134
Frais de gestion	157 702	174 349
Frais formation administrative	0	1 233
Impôts et taxes	5 366	25 676
Cotisation statutaire 10%	41 692	141 019
Charges financières	1 345	1 309
Dotations aux amortissements	28 669	27 786
Charges exceptionnelles	0	1 352
<b>Total</b>	<b>274 887</b>	<b>412 858</b>

#### **4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

#### 4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	10 100	33 262
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés	301 960	
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
<b>Total</b>	<b>312 060</b>	<b>33 262</b>

### **4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD**

#### 4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

#### 4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat	SMIC x 1,5	79 133	429 119
Prestation	Tarif négocié	0	9 216
Dons en nature		529	13 941
<b>Total</b>		<b>79 662</b>	<b>452 276</b>

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

#### 4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	3 561						1361				4 922
Autres achats et charges externes	182 036				180 954		57 020				420 010
Aides financières	128 286	446 766									575 052
Impôts, taxes et versement assimilés	15 836				2 315		6 228				24 379
Salaires et traitements	246 342				48 781		100 755				395 878
Charges sociales	79 253				15 724		31 064				126 041
Dotations aux amortissements et dépréciations	63 142						32 747				95 889
Reports en fonds dédiés									10 100		10 100
Autres charges	87 419				5 380		45 711				138 510
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices								2 823			2 823
<b>TOTAL</b>	<b>805 875</b>	<b>446 766</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>253 154</b>	<b>0</b>	<b>274 886</b>	<b>0</b>	<b>2 823</b>	<b>10 100</b>	<b>1793 604</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens	529				529
Prestations de services					
Personnel bénévole	37 341		19 114	22 678	79 133
<b>TOTAL</b>	<b>37 870</b>	<b>0</b>	<b>19 114</b>	<b>22 678</b>	<b>79 662</b>

## 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	7 740
<b>Total</b>	<b>7 740</b>

### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
<b>Produits exceptionnels</b>	
→ Aides financières non versées non réclamées	35 925
→ Versement SANOFI (N. LECOMPTE)	9 000
→ Subv except. Fin de vie	1 162
→ ...	
<b>Total</b>	<b>46 087</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>

## 4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

### 4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

 <b>068 - COMITÉ DU HAUT RHIN</b>		Décembre 2020
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 250 947,73</b>
<i>1.1 Réalisées en France</i>		<i>1 250 947,73</i>
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		<i>804 181,89</i>
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		613 104,48
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		109 465,79
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		4 020,20
Actions de société et politique de santé		5 502,08
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		72 089,34
Actions de création-subvention-administration d'établissement		
Autres actions		
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		<i>446 765,84</i>
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		161 534,54
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		285 231,30
<i>Programmes nationaux</i>		<i>200 931,30</i>
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		<i>84 300,00</i>
Mission reversement legs		
Autres actions		
Actions de société et politique de santé		
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>		
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>253 153,76</b>
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>		<i>253 153,76</i>
Frais d'appel de dons		177 695,82
Frais d'appel des legs		
Frais traitements des dons		52 156,68
Frais de traitements des legs		3 239,03
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et ventes		16 977,57
Activités de récupérations		3 084,66
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>		
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades		
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép		
Concours ext-parrainage entp Formation		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>252 170,98</b>
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>		<i>40 112,50</i>
Frais d'information et de communication externe		30 702,64
Frais d'information et de communication interne		9 409,86
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>		<i>182 044,65</i>
Frais de gestion		134 986,68
Formation administrative		
Impôts et taxes		5 365,93
Cotisation statutaire 10%		41 692,04
<i>3.3 Autres charges</i>		<i>30 013,83</i>
Charges financières		1 345,22
Dotations aux amortissements		28 668,61
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>1 756 272,47</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		
<b>5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		235 830,82
<b>TOTAL</b>		<b>1 992 103,29</b>
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>TOTAL</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		<b>37 869,98</b>
<i>Réalisées en France</i>		<i>37 869,98</i>
<i>Réalisées à l'étranger</i>		
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>19 113,89</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 678,06</b>
<b>TOTAL</b>		<b>79 661,93</b>
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>TOTAL</b>
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		10 100,00
=+Report		-11 975,00
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		-1 875,00

 <b>068 - COMITÉ DU HAUT RHIN</b>		Décembre 2020
<b>Détails</b>		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-1 972 633,29</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie		-138 128,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-1 783 248,41
Dons manuels non affectés		-1 250 698,89
Dons manuels affectés		-43 205,28
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-423 920,24
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat		-65 424,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-51 256,88
Manifestations		
Ventes (dont abonnement à vivre)		-720,00
Prestations et autres ventes		-365,00
Activités de récupération		-10 717,74
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-16 439,22
Autres produits affectés		
Produits financiers		-23 014,92
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		
<b>2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>-7 495,00</b>
<b>3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>		<b>-11 975,00</b>
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		-11 975,00
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>-1 992 103,29</b>
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>-1 992 103,29</b>
<b>Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice ( hors fonds dédiés)</b>		<b>925 191,99</b>
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		235 830,82
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		95 888,32
<b>Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice ( hors fonds dédiés)</b>		<b>1 256 911,13</b>
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>TOTAL</b>
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-79 661,93</b>
Bénévolat		-79 132,74
Prestations en nature		
Dons en nature		-529,19
<b>TOTAL</b>		<b>-79 661,93</b>

#### 4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2020		16 778	0	0	16 778	1 957	0
	<b>Total</b>	<b>16 778</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 778</b>	<b>1 957</b>	<b>0</b>

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

#### 4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

#### 4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 16 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### 5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2020	2019
→ Legs acceptés par les organes statutaires		451 950
→ Legs non encore acceptés par les organes statutaires	86 904	
→ Assurance-vie		
<b>Total</b>	<b>86 904</b>	<b>451 950</b>

### 5.2 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
<b>Administrateurs élus</b>				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	20	2563	1,55	39 035
<b>Bénévoles "administratifs"</b>				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	26	1796	1,09	27 357
<b>Bénévoles de terrain</b>				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	16	837	0,51	12 740
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>5 196</b>	<b>3</b>	<b>79 132</b>

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

### 5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	16	20 847	11
Personnel mis à disposition			
Service civique & stagiaire	2	1 414	1
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>22 261</b>	<b>12</b>

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

### 5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	696
6064 - Fournitures administratives	Cartouches	229
	<b>Total</b>	<b>925</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

### 5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **17 266** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.